

Conseil communal du jeudi 24 novembre 2016.

Séance publique – Point 9 – Ecole de Berneau – Désignation Auteur de projet pour aménagements.

Intervention Cloes Joseph – Groupe Renouveau

Le Collège propose au Conseil d'approuver le lancement d'un marché de services d'auteur de projet d'aménagements à réaliser à l'école de Berneau.

Ces aménagements consistent en :

- Placement d'un container pour accueillir une classe temporaire.
- Achat de mobilier et travaux pour optimiser le rangement et l'espace libre dans les classes maternelles.
- Création d'une nouvelle classe primaire de +/- 35 m².
- Création d'une nouvelle classe maternelle.
- Création d'un nouveau préau.
- Création d'une nouvelle zone de sable avec petite partie en plancher.

Ce marché de service que le Collège propose au Conseil de décider est estimé à 17.000 €, ce qui correspond grosso modo à un coût de 170.000 € pour les aménagements proprement dits.

Ce montant n'est pas une clopinette mais n'est pas non plus hors de portée des moyens de notre Commune, bien loin de là.

La vraie question est de savoir si les aménagements envisagés correspondent bien aux besoins, non pas immédiats mais pour un avenir raisonnable.

Sur cette question, la seule justification que nous trouvons dans le dossier est, je cite : « *Attendu que le nombre d'enfants scolarisés à l'école communale de Berneau ne cesse d'augmenter.* »

Le groupe Renouveau pense que, en tant que Conseillers communaux responsables de la prise de décision, cette justification des aménagements proposés est pour le moins lacunaire.

Les Conseillers communaux devraient trouver, dans un dossier digne de ce nom :

- L'évolution du nombre d'élèves dans les différentes classes sur les 10 dernières années.
- L'estimation de l'évolution du nombre d'élèves dans les différentes classes sur les dix années à venir.
- La liste des nouvelles activités à réaliser telles que par exemple les activités « langue »
- La liste des locaux de classes existantes et de leur superficie.
- En conclusion, les locaux de classes à créer et leur superficie.

Ce ne sont là que les données fondamentales d'un raisonnement élémentaire, en application de l'adage « Gouverner, c'est prévoir ».

C'est à ce niveau qu'un débat serait intéressant au Conseil communal car évidemment, une estimation sur l'avenir se fait sur base d'hypothèses.

C'est aussi à ce niveau que les citoyens trouveraient, en toute transparence, l'information qui leur est due.

Je demande que mon intervention soit reprise au procès-verbal.